



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 7697

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'insertion professionnelle des élèves. Le système français d'orientation fonctionne selon une logique de tri des "bons" et des "mauvais" élèves et ne joue donc pas son rôle d'articulation entre l'école et le monde professionnel. Pourtant, il existe de vrais sources d'emplois dans des domaines d'activité, lesquels ne font l'objet que de peu de publicité par les personnels chargés de l'orientation scolaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de mettre en œuvre pour refondre l'orientation à l'école et valoriser le monde du travail.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise à faire de l'école un lieu de réussite permettant de former des citoyens et des jeunes qui pourront s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie. Afin d'aider l'élève dans ses choix, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel va être proposé à chaque élève tout au long de sa scolarité. Il s'agira de faire de l'orientation un choix réfléchi et positif et de permettre à l'élève de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel notamment par une meilleure connaissance du marché du travail, des professions et des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises. Ce parcours d'orientation doit permettre à chaque jeune de se construire une compétence à s'orienter, ainsi qu'une culture économique et une sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et d'initiative pour élaborer son projet personnel. La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013 n° 2013-060 du 10 avril 2013 précise qu'une attention particulière devra être portée à la valorisation des parcours de formation professionnelle afin de rendre ceux-ci plus attractifs et diminuer sensiblement les sorties en cours de cursus. Des parcours pédagogiques personnalisés spécifiques seront mis en œuvre pour contribuer à enrichir et diversifier cette connaissance des métiers et des formations en liaison avec les acteurs de l'école et du monde professionnel (membres des équipes éducatives, conseillers d'orientation-psychologues...). Les outils numériques seront développés pour renforcer l'information en matière d'orientation des élèves. L'Onisep accroît largement des outils diversifiés (documentation écrite et numérique, vidéos, chat...) pour aider les élèves, les familles et les équipes sur l'orientation et le monde professionnel. La formation initiale et continue des personnels enseignants sera actualisée pour mieux répondre aux besoins des équipes éducatives en s'appuyant sur une approche disciplinaire et pratique dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) qui seront mises en place dès la rentrée en y intégrant la dimension de l'orientation. .

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7697

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5853

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11605